RECUEIL DES DELIBERATIONS

Année 2020

SOMMAIRE

Comité Syndical du 3 mars 2020 5

N°20/03/01 Approbation du compte rendu du comité du 10 décembre 2019 5

N°20/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance 5

N°20/03/03 Délégations du Président et du bureau 5

N°20/03/04 Etat des restes à réaliser 2019 – report 6

N°20/03/05 Compte Administratif 2019 7

N°20/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2019 8

N°20/03/07 Affectation du résultat 2019 8

N°20/03/08 Adoption du Budget Primitif 2020 8

N°20/03/09 Adoption du programme d'opérations 2020 11

N°20/03/10 Modification des statuts 12

N°20/03/11 Microtunnellier AVA, délégation au Président 13

N°20/03/12 Eau pour demain 13

N°20/03/13 Rapport d'activités 2019 14

N°20/03/14 Charte PPC 14

N°20/03/15 Révision PPC Valière 14

N°20/03/16 Elu référent PSE (Paiements pour Services Environnementaux) 15

N°20/03/17 Programme d'économies d'eau du SMG35 15

N°20/03/18 Questions diverses – 16

Comité Syndical du 23 juin 2020 16

N°20/06/01 Approbation du compte rendu du comité du 3 mars 2020 16

N°20/06/02 Désignation d'un secrétaire de séance 16

N°20/06/03 Délégations du Président et du bureau 16

N°20/06/04 Eligibilité des dossiers 18

N°20/06/05 Modification des statuts : adhésion de Bretagne Romantique et du SIEFT . 20

N°20/06/06 Financement Action innovante EPSM : paiement pour services environnementaux 20

N°20/06/07 Programme complémentaire n°1 21

N°20/06/08 Actualisation du Règlement financier du SMG-Eau35 21

N°20/06/09 Avis sur l'intégration possible de la MAGE aux services du SMG-Eau35 22

Questions diverses – 22

Comité Syndical du 5 novembre 2020 23

N°20/11/01 Election 23

N°20/11/02 Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents 31

N°20/11/03 Délégation du Comité syndical au Bureau 31

N°20/11/04 Délégation du Comité syndical au Président 32

N°20/11/05 Règlement intérieur du comité syndical 32

N°20/11/06 Election d'un délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine 32

N°20/11/07 Election d'un délégué et d'une déléguée à l'assemblée Bretonne de l'Eau .. 32

N°20/11/08 Election d'un élu représentant au Centre national d'Action Sociale 33

N°20/11/09 Maintien de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2021 33

N°20/11/10 Questions diverses – 33

Comité Syndical du 19 novembre 2020 34

20/11-2/01 Approbation du compte rendu du comité du 23 juin 2020 34

20/11-2/02 Approbation du compte rendu du comité du 5 novembre 2020 34

20/11-2/03 Désignation d'un secrétaire de séance 34

20/11-2/04 Points sur les Délégations du Président 34

20/11-2/05 Détermination des délégations aux vice-présidents 35

20/11-2/06 Champ d'intervention et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres 35

20/11-2/07 Règlement intérieur du comité syndical 36

20/11-2/08 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour 2021 36

20/11-2/09 Eligibilité des dossiers aux financements du SMG-Eau35 37

20/11-2/10 Modification du programme d'opération 2020 38

20/11-2/11 Décisions Modificatives 38

20/11-2/12 Point d'information : Actions du SMG-Eau35 sur les ressources souterraines 39

20/11-2/13 Questions diverses 40

N°20/03/01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 10 DECEMBRE 2019

Le compte rendu du 10 décembre 2019 est validé à l'unanimité.

N°20/03/02 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

N°20/03/03 DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Délégations du Président :

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 11 décembre 2019 au 20 février 2020 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
03/02/2020	Fiche identitaire Carrefour de l'eau 2020	Autrement	432,00€
03/02/2020	Bilan de Compétence	CDG35	1 634,00€
07/02/2020	Rapport annuel de l'Observatoire de l'eau	Cloitre	1 725,60€
20/02/2020	Lecteur de sauvegarde	RBI	3 642,00€

M. Fauvel remercie le service pour la qualité de l'observatoire

Personnel :

Date	Type de contrat
01/01/2020	Un agent à 80%
01/02 2020	Un agent en longue maladie qui était à mi-temps est repassé à 100%
2/03/2020	Remplacement de l'ingénieur PPC par Monsieur Olivier Vincent

Délégations du bureau :

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants lors de sa réunion du 11/02/2020

Objet	**SMP**	**Stade**	**Montant finançable**
Liaison secondaire usine de Lillion-Mordelles	CEBR	marché	1 190 000 € à 20% soit 238 000€ (paiement direct)
Canalisation secours Vitré et nord Symeval	Symeval	marché	1 397 000€, en paiement direct
Villejean2	CEBR	Révision prix	90% du total

Par ailleurs, le bureau a également validé le lancement d'une embauche d'un animateur pour le démarrage du programme d'économies d'eau par le SMG-Eau35 (CDD d'un an, catégorie A ou B).

Les membres du comité prennent acte de ces decisions

N°20/03/04 ETAT DES RESTES A REALISER 2019 – REPORT

Monsieur Trouslard présente les restes à réaliser 2019

Compte - Libellé	**Dépenses**	**Recettes**
2031 Frais - étude	261 265,42	
21315 Bâtiments Administratifs	4 000,00	
21355 Installations Bât. Adm	3 000,00	
2315 Immobilisation en cours Installation	42 653,31	
458101 Compte de tiers	57 172,86	
458201 Compte de tiers		57 172,86
TOTAL	**368 091,59**	**57 172,86**

L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité

N°20/03/05 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2019 arrêtés comme suit :

Les principaux chiffres sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	**5 967 349,02**	**9 335 491,48**	**18 294 466,93**	**21 662 609,39**
Section d'investissement	**184 454,63**	**222 389,12**	**-121 929,29**	**- 83 994,80**
Total Cumulé	**6 151 803,65**	**9 557 880,60**	**18 172 537,64**	**21 578 614,59**

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :
Investissement - 83 994,80€
Fonctionnement +21 662 609,39€
Total 21 578 614,59€

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	368 091,59	57 172,86

Les sommes versées aux SMP sont résumées dans le tableau ci-dessous :

collectivité	BP 2019+DM Montant en Euros	Montant des travaux	*Inter-connexion*	*station*	*usine locale/ antenne secondaire*	M. p/BEP	M. p/PPC
SMPBC	284 366,91	224 103,06	*0,00*	*224103,06*	*0*	60 263,85	0,00
CEBR	2 915 521,59	2 776 271,59	*454 941,23*	*2 213 644,67*	*107 685,69*	99 500,00	39 750,00
OUEST 35	210 833,96	149 294,45	*149 294,45*	*0*	*0*	52 018,51	9 521,00
EPSM	566 441,06	468 236,72	*152 601,64*	*315635,08*	*0*	98 204,34	0,00
SPIR	72 450,88	68 477,72	*0,00*	*68477,72*	*0*	3 973,16	0,00
SYMEVAL	1 048 440,27	1 008 940,27	*74 994,77*	*933945,5*	*0*	39 500,00	0,00
IAV	300 000,00	300 000,00	*300 000,00*	*0*	*0*		
Total	5 398 054,67	4 995 323,81	*1 131 832,09*	*3 755 806,03*	*107 685,69*	353 459,86	49 271,00
			4 995 323,81				

Après départ du Président, M. Yannick Nadesan, 1er vice –président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

N°20/03/06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

N°20/03/07 AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2019 présente un excédent **21 662 609.39€.** Et un déficit de la section d'investissement est de **83 994,80 €.**

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **83 994,80€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **21 578 614,59€.**

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°20/03/08 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 10 /12/2019

Une vue d'ensemble provisoire du BP **2020** est présentée ci-dessous **:**

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	**Recettes de la section d'exploitation**
Résultat d'exploitation reporté		21 662 609,39
Crédit d'exploitation proposé	30 016 0214,59	8 437 600,00
TOTAL	**30 016 214,59**	**30 016 214,59**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	83 994,80	
Crédit d'investissement proposé	15 101 930,60	15 496 844,13
RàR	368 091,59	57 172,86
TOTAL	**15 554 016,99**	**15 554 016,99**

INVESTISSEMENT

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
011	Charges à caractère Gén.	368 550,00	111 664,49	423 600,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	482 050,00	466 898,40	557 050,00
65	Aut. Char. gestion courante	25 058 000,00	5 362 379,13	13 618 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	400,00	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	25 948,46	25 948,43	21 603,33
023	Virement à la section d'investissement	438 900,00		15 370 000,00
022	Dépenses imprévues	27 131,75		23 461,26
	TOTAL	**26 403 080,21**	**5 967 349,02**	**30 016 214,59**

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
013	Atténuation de charges	3 000,00	65 731,86	32 600,00
74	Subvention d'exploitation	8 100 000,00	9 263 214,05	8 400 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	4 180,29	5 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1752,00	0,00
042	Opé d'ordre de transfert	613,28	613,28	0,00
002	Excédent d'exploitation reporté	18 294 466,93		21 578 614,59
	TOTAL	**23 418 158,25**	**9 335 491,48**	**30 016 214,59**

Investissement
Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2019	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
13	Subvention d'équipement				
20	Immobilisation Incorporelles	365 858,01	102 072,19	*261 265,42*	*62 000,00*
21	Immobilisation Corporelles	39 783,91	8 794,07	*7 000,00*	*19 500,00*
23	Immobilisation en cours	82 000,00	39 346,69	*42 653,31*	15 000 000,00
020	Dépenses Imprévues	22 246,76			20 430,60
040	Opé d'ordre de transfert	613,28	613,28		0
4581	Total des opé. pour compte de tiers	90 801,26		*57 172,86*	*0*
	Solde d'exécution Négatif reporté	**121 929,29**			**83 994,80**
	TOTAL	**723 232,51**	**184 454,63**	***368 091,59***	**15 185 925,40**
					15 554 016,99€

Recettes

Chap	Libellé	BP 2019 + DM	CA 2019	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2020
13	Subvention d'investissement				
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	42 000,00	33 628,40		20 414,00
23	Immobilisation en cours				
10	Dot. Fond divers et réserves	2 553,50	3 487,00		84 826,80
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 948,46	25 948,43		21 603.33
4582	Opération pour compte de tiers	90 801,26	*33 628,40*	*57 172,86*	0
021	Virement sect° d'exploitation	438 900,00			15 370 000,00
	Excédent d'invest. reporté				
	TOTAL	**723 232,51**	**222 389,12**	***57 172,86***	***15 496 844,13***
					15 554 016,99€

A noter une demande du Symeval pour voir si finance active peut intégrer les emprunts des collectivités fédérer. Le service voit comment cela est possible.

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimées (1 abstention : Valérie Faucheux).

N°20/03/09 ADOPTION DU PROGRAMME D'OPERATIONS 2020

Le programme est présenté en séance. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report RAR 2019	Programme 2020	TOTAL 2020
SMPBC	341 642,00	335 005,00	676 647,00
CEBR	289 434,09	3 097 236,57	3 386 670,66
EPSM	637 810,50	644 928,46	1 282 738,96
SMP Ouest 35	42 350,00	169 604,00	211 954,00
SMP la Valière	136 950,00	2 627 100,00	2 764 050,00
EPTB Vilaine	0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL	*1 448 186,59*	*7 173 874,03*	*8 622 060,62*

Une discussion a lieu sur la solidarité urbain-rural qui sera un thème à voir par les prochains élus.

Par ailleurs, M. Trouslard précise qu'il y a des lignes sans montant inscrits car on ne connait pas encore le montant des marchés. Concernant EPSM et Blanche Roche, un courrier sera envoyé sur l'engagement du SMGEau35 pour permettre la signature des marchés. Le dossier devra néanmoins passer en bureau pour l'éligibilité.

A noter qu'environ 70k€ devront être ajoutés pour les opérations concernant l'ex territoire du SPIR.

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

N°20/03/10 MODIFICATION DES STATUTS

M. Trouslard précise que l'arrêté prenant en compte la modification des statuts du SMGEau35 votée lors du dernier comité a été signé le 28 février 2020 et permet donc de délibérer valablement aujourd'hui sur une nouvelle modification par approbation d'au moins 10 membres.

Avec la loi NOTRe et la prise de compétence par les EPCI au 1er janvier, 4 collectivités ne sont plus incluses dans un SMP et donc dans le SMG. Les élus lors du dernier comité ont souhaité que l'ensemble des collectivités fassent partie du SMG. Pour cela, il faut modifier les statuts en incluant de nouvelles collectivités souhaitant adhérer qui seraient : le SIEFT, CC Montauban-Saint Meen, CC val d'Ille Aubigné et CC Bretagne Romantique. Ces 4 collectivités ont manifesté leur intérêt pour adhérer au SMGEau35. Cependant, après échanges avec les services de la préfecture, le SIEFT n'a pas encore délibéré valablement et la délibération de la CC de Bretagne Romantique n'est valable que pour la convention ; ils devront donc délibérer explicitement pour l'adhésion. Ainsi, ces deux collectivités ne pourront pas être intégrées aujourd'hui.

La répartition des volumes et donc des élus par territoire serait pratiquement inchangée. Le tableau ci-dessous résume la situation (prise en compte des données 2018 conformément aux statuts) :

SMGEau35 Répartition des élus avec nouvelle gouvernance

	limites 2019		limites 2020		limites 2021	
Adhérents	Conso 2018	nb élus	Conso 2018	nb élus	Conso 2018	nb élus
CEBR	22,0	5	22,9	5	23,7	5
SMPEPSM	7,2	2	7,2	2	7,2	2
SYMEVAL	10,1	3	7,2	2	8,2	2
SMP Ouest 35	7,0	2	4,3	1	4,3	1
SMPBC	4,2	1	4,1	1	3,9	1
SPIR	2,3	1				
SIEFT			3,2	1	2,2	1
CC St Meen - Montauban			1,9	1	1,9	1
CC Bretagne Romantique			1,4	1	1,4	1
CC Val-Ille - Aubigné			0,6	1		
Département		3		3		3
TOTAL	**52,8**	**17**	**52,8**	**18**	**52,8**	**17**

Les élus se mettent d'accord sur la rédaction des nouveaux statuts qui consiste principalement à ajouter 2 nouvelles collectivités et à remplacer « SMP » par « membre » et « SMG » par « SMG Eau35 ».

M. Bourgeaux confirme la décision d'EPSM de voter contre en considérant qu'ouvrir la porte aux EPCI entraine un risque d'explosion des SMP, même s'il est d'accord sur le principe de garder l'ensemble des territoires au sein du SMGEau35.

M. Nadesan répond que ce risque est inhérent à la loi NOTRe et non à la modification des statuts du SMGEau35. Il pense qu'on est dans une période d'entre deux et qu'au contraire accepter les nouvelles collectivités facilitera des regroupements ultérieurs au sein des SMP.

Mme Faucheux qu'une écriture inclusive soit employée au moins pour la rédaction de l'article 6.

Pour l'instant, on garde une représentation au volume, à voir ultérieurement si on introduit par exemple le nombre d'abonnés.

Ces nouveaux statuts sont adoptés par 11 voix pour et 2 voix contre.

Marc Hervé quitte l'assemblée

N°20/03/11 MICROTUNNELLIER AVA, DELEGATION AU PRESIDENT

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les lots des marchés de travaux portant sur les canalisations et les ouvrages de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. Une information sera réalisée en bureau.

Par ailleurs, un troisième marché de microtunnelier (passage sous la voie SNCF) est en cours de passation en procédure adaptée. Il est proposé d'autoriser le président à relancer ce marché si nécessaire et à attribuer ce marché.

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimées (1 abstention : Valérie Faucheux).

Joseph Boivent quitte l'assemblée

N°20/03/12 EAU POUR DEMAIN

En juin 2019, le comité du SMG35 avait validé la participation du SMG35 à un projet européen « Interreg » sur la gestion de la rareté de l'eau par les syndicats d'eau potable. Ce projet n'a pas pu voir le jour, notamment en raison du retrait des partenaires anglais (Brexit).

Les SDAEP bretons, le CD29 et le BRGM ont souhaité continué la démarche engagée et proposer un projet à plus petite échelle, baptisé « Eau pour demain ». Les objectifs restent les suivants :

- Mieux comprendre et prévoir l'évolution des consommations en eau potable : consommations domestiques, agricoles, industrielles
- Affiner la gestion des ressources superficielles et souterraines, notamment en année sèche
- Proposer une stratégie d'amélioration de gestion des ressources superficielles et souterraines

Chaque partenaire du projet porterait une ou plusieurs tâches et accompagnera les autres tâches. Le SMG35 aurait plus particulièrement en charge une étude sur la gestion des risques de défaillance des barrages en année sèche, ainsi qu'une synthèse des difficultés rencontrées par les syndicats d'eau lors des sécheresses récentes.

Il participerait également à une étude sur l'analyse des habitudes de consommation d'eau potable en secteur urbain (métropole rennaise).

Les élus demandent de faire attention à des doublons éventuels avec d'autres études (par exemple celle de la DREAL) et Mme Rol demande au service de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de données à l'échelle régionale.

Les élus approuvent à l'unanimité ce projet et le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région, qui ont manifesté leur intérêt pour la démarche.

N°20/03/13 RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Comme tous les ans, un rapport d'activités retraçant l'année écoulée est présenté pour validation à l'assemblée délibérante.

Les principales nouveautés pour 2019 sont les suivantes : mise en œuvre du plan stratégique ressource (marchés hydrogéologie, stage ecod'eau), nouvelles enveloppes qualité, convention tripartite et consultation AVA.

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité

N°20/03/14 CHARTE PPC

La charte d'établissement des périmètres de protection de captages définit les modalités de mise en place et d'actualisation des périmètres de protection : prescriptions agricoles et non agricoles, contenu des dossiers, organisation de la concertation, règles d'indemnisation. La partie financière de cette charte a fait l'objet d'un travail d'actualisation en 2019, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture. Son contenu sera détaillé en comité

Ce document de référence doit être signé par les différents partenaires intervenant dans l'établissement des PPC : Préfecture, Chambre régionale d'Agriculture, SMG-Eau35, Association des Maires de France, Conseil Départemental

Il est proposé d'autoriser le président ou le vice-président en charge des ressources de signer cette charte au nom du SMG-Eau35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/15 REVISION PPC VALIERE

Le SYMEVAL a décidé d'engager la révision des périmètres de protection de la retenue de la Valière, dont la version actuelle date de 1976. En parallèle, la démarche « captages prioritaires » doit être mise en œuvre sur ce territoire, sous la responsabilité du Syndicat de bassin versant Vilaine Amont Chevré

Conformément à ses statuts, le SMG35 assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de la mise en œuvre de la procédure PPC. Une convention tripartite a été préparée entre le SYMEVAL, le SMG-eau35, et le Syndicat de bassin versant Vilaine Amont Chevré afin de préciser le rôle de chaque intervenant et d'assurer la cohérence entre les différentes démarches.

Il est proposé d'autoriser le président ou un vice-président à signer cette convention pour le SMG-Eau35.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/16 ELU REFERENT PSE (PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX)

Le SMG-Eau35 a répondu à l'Appel à Projets de l'Agence de l'Eau sur l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux. Ce dispositif vise à rémunérer des agriculteurs sur la base de leurs pratiques favorables à l'environnement sur des territoires à forts enjeux, sur la base de critères proposés par des collectivités locales.

Les délais de mise en œuvre de ce projet étant très courts, il est demandé au Comité de désigner un ou plusieurs élus habilité(s) à suivre ce dossier jusqu'à la fin du mandat actuel.

Sandrine Rol, Yannick Nadesan et Philippe Letournel sont désignés comme référents à l'unanimité.

N°20/03/17 PROGRAMME D'ECONOMIES D'EAU DU SMG35

Remarque : ce point est traité lors du budget (explication nécessaire)

Le SMG35 s'est engagé à mener des actions en faveur des économies d'eau dans le cadre du plan stratégique ressources. A l'issue du stage mené en 2019 et de l'avis de la commission Ressources et du bureau, il est proposé d'engager un programme orienté vers :

- La sensibilisation du grand public : campagne de communication et appui aux structures locales, extension de la démarche d'étiquetage Ecodo en magasins
- L'accompagnement des collectivités et professionnels : diagnostic des consommations
- L'accompagnement spécifique des agriculteurs pour le diagnostic et la réduction de leur consommation d'eau potable (éleveurs notamment)
- L'accompagnement des projets menés par les industries, notamment agro-alimentaires : relations avec les associations et instances professionnelles
- Etiquetage Ecodo en magasin : extension de la démarche initiée sur le bassin rennais

Afin de démarrer ces actions, un animateur sera embauché pour une durée de 1 an.

Le montant total de ces actions s'élève à environ 120 000 €, qui pourraient être engagés sans modifier le montant total du plan « ressources ».

M. Boivent demande à être vigilant pour ne pas faire de doublons. Importance du lien avec les EPCI et le PCAET.

Mme Faucheux réaffirme l'importance des diagnostics au sein des collectivités, des collèges, des lycées et des universités, tant sur les consommations que sur les canalisations.

Mme Rol précise qu'une attention particulière sur ces postes « ressources » est apportée pour les nouvelles réalisations et les rénovations. De plus un ETP est consacré à des diagnostics eau et énergie pour les 50 EHPAD.

M. Nadesan insiste sur l'importance du bon état des réseaux privés, par exemple pour les hopitaux.

Mme Faucheux met l'accent sur l'importance de la communication en cas de sécheresse, insuffisante aujourd'hui par les services de l'état.

Le programme fera l'objet d'une demande financement auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à Projets « Economies d'eau » (dossier à déposer en mars 2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

N°20/03/18 QUESTIONS DIVERSES –

La séance est levée à 12h40

COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 14h38, M. Fauvel remercie Monsieur Philippe BONNIN pour son accueil. Il rappelle que les normes sanitaires ne permettaient pas au SMGEau35 de se réunir dans la salle de réunion de ses locaux.

N°20/06/01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 3 MARS 2020

Le compte rendu du 10 décembre 2019 est validé à l'unanimité.

N°20/06/02 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe Letournel est désigné comme secrétaire de séance.

N°20/06/03 DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Délégations du Président :

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 3 mars 2020 au 15 juin 2020 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
Avril - mai 2020	Covid- équipements de protection - fourniture - entretien complémentaire Hygiaphones Essuie-main - Gel-pompe-gants-Masque-Nettoyant	 ABC Nettoyage ADA Lyreco France Neir	144,60€ 120€/ mois 403,30€ 112,32€ 1 676,88€ (dont part SMPBC 681,12€ Symeval : 359,76€)
04/05/2020	Ordinateur portable	RBI	2 099,95€
18/05/2020	Lecteur sauvegarde	RBI	3 035€
29/05/2020	Antivirus	RBI	434€
10/03/2020	Reprographie de l'observatoire	Cloitre	1 725€
10/06/2020	Convention avec SNCF-réseaux pour les travaux AVA sous la voie ferrée Rennes-Brest	SNCF réseau	48 306€

Personnel :

Date	Type de contrat
11/05/2020	Passage d'un agent à 80%
22/04/2020	Délégation provisoire de signature électronique au directeur

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°20/06/04 ELIGIBILITE DES DOSSIERS

Monsieur Fauvel indique qu'en absence de bureau, deux dossiers doivent être examinés par les membres du comité.

1) Villejean 3 (refonte de la filière boues)

Monsieur Trouslard rappelle les enjeux de Villejean 3. La filière boues de l'usine de Villejean n'ayant pas évolué depuis l'origine (1974), principalement le traitement de l'eau du Meu. Il est proposé de faire évoluer cette filière. Les principaux travaux envisagés sont les suivants :

- Doublement des pompes d'extraction des boues épaissies
- Création d'une bâche de stockage de 320 m³
- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant notamment la bâche de stockage, le local réactif et le laboratoire.
- Renouvellement d'un filtre presse avec son automatisation
- Construction d'une aire de stockage des boues de 350m2 et équipements correspondants et d'un pont bascule

Lors du bureau du 4 juin 2019, une participation de 50% du SMGEau35 a été validée, excepté pour les travaux de renouvellement. Ces travaux serviront à la fois à améliorer la sécurisation (doublement des pompes, temps de stockage,…) et à l'amélioration des conditions de travail. Le montant de la prise en charge au stade de l'AVP était de 1 012k€.

Le marché a été signé. Le montant de la tranche ferme est supérieur de 200k€ à l'estimation soit 2 795,64k€. Une prestation supplémentaire éventuelle (panneaux photovoltaïques) a été rajoutée pour 41,74k€. Les prestations d'études (M.Oe, SPS, CT, Géotech) s'élèvent à 123,13k€. Les travaux de renouvellement s'élèvent à 753,8k€.

Conformément à la délibération de juin 2019, considérant que les panneaux photovoltaïques ne sont pas indispensables au process, le comité propose de prendre en charge le montant suivant :

(2 795 640 + 123 130 - 753 800)/2 = **1 082 485 €,** avec un paiement direct.

Monsieur Fauvel précise que l'enveloppe initiale est proche du montant définitif.

Monsieur Nadesan intervient et rappelle que le potentiel de cette prise d'eau est environ 4 Millions de m^3 an, ce qui permettrait de soulager la retenue Chèze Canut. Il indique que cette ressource est en enjeu stratégique pour bassin Rennais et pour le département.

Monsieur Fauvel intervient et souligne que cette prise d'eau est désormais mieux valorisée.

2) Eau du Pays de Saint-Malo : Réservoirs de Blanche Roche

Monsieur Deconchy présente le dossier Blanche Roche, il rappelle la localisation des réservoirs et précise qu'il constitue le nœud hydraulique des réseaux du secteur de Saint-Malo en rive droite de la Rance.

Cette refonte du site est nécessaire pour assurer les fonctions suivantes :

- Améliorer le transfert entre la rive gauche et la rive droite de la Rance
- Permettre une réalimentation du secteur de Beaufort depuis Blanche Roche
- Augmenter la capacité de stockage sur le secteur de Saint-Malo (rôle « distribution », non pris en charge par le SMG-Eau35)

Les marchés de travaux ont été signés fin février 2020. Les principes de financement suivants, déjà retenus lors de l'analyse de l'AVP, peuvent être repris :

- 50% pour les travaux strictement liés au nouveau réservoir (y compris by-pass réservoir),
- 100% pour les travaux strictement liés au pompage vers Beaufort,
- Au prorata du montant des travaux pour les travaux généraux sur le site (VRD, automatismes, travaux hydrauliques extérieurs…),
- Pas de financement des autres travaux (travaux hors site, travaux sur le départ vers Saint-Méloir, groupe électrogène).

Au total, sur ces principes, le montant des travaux éligibles s'élèverait à 2 592 000 € (hors études).

Monsieur Fauvel précise que la participation du SMGEau se fera par le biais d'un remboursement d'emprunt contracté par la collectivité.

Monsieur Bourgeaux souligne que ces travaux s'inscrivent dans un projet global de sécurisation du secteur de Saint-Malo et qu'ils sont vus en collaboration avec Dinan agglo. Monsieur Fauvel est favorable à une réflexion globale entre les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor sur l'avenir de la gestion des ressources. Monsieur Nadesan aimerait que le projet de prise d'eau sur la Rance, situé dans les Côtes d'Armor et porté par Eau du Pays de Saint-Malo, fasse l'objet d'une démarche unitaire de l'ensemble des membres du département.

Monsieur BONNIN en profite et demande quelques informations sur le projet Anafore porté par le BRGM. Des zones potentiellement productrices ont été définies. A voir comment les traduire éventuellement dans le SDAGE ou comment les associer aux PSE

L'ensemble de la proposition est adoptée à l'unanimité

N°20/06/05 MODIFICATION DES STATUTS : ADHESION DE BRETAGNE ROMANTIQUE ET DU SIEFT

Monsieur Trouslard indique que lors du dernier comité, les élus avaient adopté le principe de conserver l'ensemble des collectivités au sein du SMGEau35 et ainsi d'intégrer les Communautés de Communes de Val d'Ille-Aubigné, de Montauban-Saint Meen et de Bretagne Romantique, ainsi que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT). Suite à des soucis de contenu et de date des délibérations les deux dernières collectivités n'ont pas pu délibérer avant le comité du SMGEau35 du 3 mars.

Ainsi le comité doit se prononcer de nouveau sur l'adhésion ces collectivités à savoir la CC Bretagne Romantique (dont la délibération votée le 11 juin 2020) et du SIEFT (validée le 12 mars 2020).

Monsieur Trouslard précise que la dernière modification des statuts n'a pas encore été publiée par la préfecture et que ce nouveau vote permettrait d'intégrer l'ensemble des adhérents au prochain arrêté préfectoral.

Monsieur Fauvel rappelle que ces deux adhésions permettent de maintenir l'ensemble des membres de l'eau sur un même territoire.

Ces nouveaux statuts sont adoptés par 12 voix pour et 2 abstentions.

N°20/06/06 FINANCEMENT ACTION INNOVANTE EPSM : PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

M. Deconchy explique que l'Eau du Pays de Saint-Malo propose de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place de paiements pour services environnementaux en amont des retenues de Mirloup et Beaufort.

Ce programme, partiellement financé par l'Agence de l'eau, consiste à étudier la faisabilité d'un paiement des agriculteurs engagés dans des démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires en amont des retenues d'eau potable.

Cette démarche peut s'inscrire dans le cadre des « actions innovantes » financées par le SMG-Eau35. Le montant demandé par Eau du Pays de Saint-Malo s'élève à 14 800 € en 2020.

Monsieur Nadesan s'interroge et demande l'état d'avancement des autres actions innovantes déjà évoquées sur ce secteur. Monsieur Deconchy répond que cette demande vise à remplacer celles déjà faites sur l'accompagnement de la filière locale « blé noir » et sur l'aménagement foncier. Ces actions sont toujours en projet mais ne font plus l'objet d'une demande de financement. .

Monsieur Letournel souligne l'importance de cette approche visant à accompagner et récompenser les bonnes pratiques des agriculteurs.

Monsieur Boivent intervient et précise qu'il est favorable également à ce dispositif, mais qu'il faudra s'assurer que les financeurs s'engagent sur les fonds disponibles pour sa mise en œuvre.

Madame Rol précise l'importance des enquêtes et de la concertation dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Monsieur Letournel souhaite qu'une réelle coordination soit faite au niveau départemental sur ce sujet, afin d'éviter les différences de rémunération entre secteurs. Messieurs Boivent et Bourgeaux approuvent.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°20/06/07 PROGRAMME COMPLEMENTAIRE N°1

Monsieur Trouslard explique que les divers compléments votés lors de ce comité doivent être rajoutés au programme d'opérations voté en mars pour pouvoir financer les demandes des adhérents. Le détail est le suivant :

MOA	Nom de l'opération	Montant inscription complémentaire 2020
CEBR	Travaux Villejean 3 (1/2 du total)	550 000 €
EPSM	Action innovante Paiement pour Services Environnementaux Mirloup	14 800 €
SMPBC	Etude d'impact des drains et du forage de Fougères	19 000 €
CC Bretagne romantique	Emprunt usine de Plesder (anciennement porté par le SPIR)	56 000 €
CEBR	Action innovante – Terres de Sources- programme 2020	20 000 €
TOTAL		659 800 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°20/06/08 ACTUALISATION DU REGLEMENT FINANCIER DU SMG-EAU35

Monsieur Deconchy informe le comité qu'il est nécessaire de modifier le règlement financier du SMG-Eau35 pour le rendre plus simple à utiliser et clarifier l'intervention du SMG-Eau35. Monsieur Deconchy indique que les principales modifications portent sur :

- L'ouverture des financements aux nouveaux adhérents du SMGEau35 ;
- La possibilité de financement des études liées à la révision des arrêtés d'autorisation de prélèvement ;
- La signature d'une convention de financement pour toutes les opérations financées ;
- La signature d'une convention d'assistance technique pour certaines opérations (PPC, eaux souterraines).

Monsieur Fauvel intervient et explique que le SMGEau35 n'est pas toujours associé au projet, qu'il se retrouve à instruire un dossier sans avoir été invité à la réflexion initiale.

Monsieur Bourgeaux indique que quelques fois le temps manque et ne permet pas d'informer le SMGEau35, certaines décisions devant être prises rapidement.

Monsieur Bourgeaux souligne qu'il ne souhaite pas que le SMGEau35 devienne maître d'ouvrage de tous les travaux. Monsieur Fauvel indique qu'il n'en est pas question ; par contre, une assistance technique peut être nécessaire pour certaines études.

Madame Rol intervient et indique qu'elle souhaiterait que le logo du SMGEau35 soit affiché à chaque fois qu'une subvention a été versée. Elle rappelle qu'il faut mettre en valeur la richesse de notre département c'est-à-dire la solidarité départementale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°20/06/09 AVIS SUR L'INTEGRATION POSSIBLE DE LA MAGE AUX SERVICES DU SMG-EAU35

Monsieur Fauvel laisse la parole à Monsieur Hervé. Celui-ci indique que le Département a sollicité le SMGEau35 afin qu'il puisse réfléchir à une hypothétique intégration de la Mage (assistance technique en assainissement) au sein des services du SMGEau35.

Mais après réflexion, le département a finalement orienté son choix vers le laboratoire Labocea. Les négociations sont en cours. Ce point de l'ordre du jour n'est donc plus d'actualité.

QUESTIONS DIVERSES –

1/

Monsieur Fauvel informe le comité qu'un agent a demandé un congé de formation d'un an. Il précise que cet agent est le directeur Monsieur Trouslard. Monsieur le Président demande à M. Trouslard de présenter son projet. Celui-ci explique que depuis un certain temps la notion de l'écologie est de plus en plus importante pour lui. Après avoir cherché comment intégrer cette valeur dans son univers professionnel, il a décidé de reprendre le chemin des études. Il souhaite intégrer un master en alternance qui est proposé à la faculté de Lorient pendant 1 an, à partir d'octobre 2020.

Monsieur Fauvel indique ne pas être surpris par la demande de Monsieur Trouslard puisque celui-ci vient de finir un bilan de compétences.

Messieurs Nadesan et Letournel indiquent qu'ils sont favorables à cette demande d'évolution de carrière. Monsieur Nadesan précise que le SMGEau35 doit pouvoir offrir cette possibilité d'évolution aux agents qui le demandent.

Madame Rol intervient et demande si la délibération votée en 2017 peut s'appliquer dans les mêmes conditions que pour le premier agent.

Monsieur Trouslard rappelle que le CDG doit statuer sur la prise en charge ou non des frais de formation.

Monsieur Fauvel indique que le remplacement de Monsieur Trouslard se réalisera en interne. Monsieur Deconchy étant directeur adjoint, il pourra assumer ce rôle pendant la période de formation. Une réorganisation interne va être étudiée afin de permettre la continuité du service.

2/

Monsieur Trouslard présente la plaquette qui va être envoyée aux élus des communes ou EPCI compétentes en eau potable pour leur présenter les enjeux de l'eau potable, ainsi que le rôle et le fonctionnement du SMG-Eau35. Les élus apprécient ce document.

La séance est levée à 16h45

COMITE SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 5 novembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, au conseil Départemental, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL

N°20/11/01 ELECTION

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné secrétaire de séance conformément à l'art. L. 2121-15 du CGCT.

M. FAUVEL, Président sortant, procède à l'appel nominal des délégués par ordre alphabétique des collectivités membres du Syndicat

Le Président sortant procède à l'appel nominal des délégués par ordre alphabétique des collectivités membres du Syndicat :

1er Collège **Adhérents au SMG-Eau 35**	**Délégués titulaires**	**Délégués suppléants**
Communauté de Commune Bretagne Romantique	M. Georges DUMAS	Mme Annabelle QUENTEL
Communauté de Commune St Méen-Montauban	M. Patrick HERVIOU	M. Philippe CHEVREL
Communauté de Commune Val d'Ille	M. Bernard LOUAPRE	M. Régis GEORGET
Syndicat Intercommunal de la Forêt du Theil	M. Jean-Pierre MARTIN	M. Christophe LECOMTE
SMP Bassin Couesnon	M. Joseph BOIVENT	M. Hubert COUESNON
Collectivité Eau du Bassin Rennais	M. Michel DEMOLDER M. Jean RONSIN Mme Marie-Edith MACE M. Philippe BONNIN Mme Flavie BOUKHENOUFA	M. Pascal HERVE M. Yannick NADESAN M Luc MANGELINCK M. Morvan LE GENTIL Mme Fabienne BILLARD
SMP OUEST 35	M. Rémi PITRÉ	M. Joël SIELLER
SMP Eau du Pays de Saint-Malo	M. Jean Francis RICHEUX M. Guillaume PERRIN	M. Jean-Luc OHIER M. Michel PENHOUËT
SYMEVAL	M. Teddy REGNIER M. Jean-Claude BELINE	Mme Rachel Salmon Mme Constance MOUCHOTTE

2éme Collège	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil Départemental	M. Marc HERVE Mme Sandrine ROL M. Nicolas BELLOIR	M. Roger MORAZIN Mme Isabelle COURTIGNE Mme Marie DAUGAN

A l'issue de cet appel nominal, le Comité Syndical est déclaré installé.

Monsieur FAUVEL Interroge les membres du comité afin de déterminer le Doyen de l'assemblée. Monsieur FAUVEL laisse Monsieur Jean-Claude BELINE, doyen d'âge, présider la séance pour l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

M Jean-Claude BELINE constate le quorum et donne lecture des dispositions de l'article L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT dont l'application est étendue aux E.P.C.I. :

- Le Maire et les adjoints sont élus au scrutin et à la majorité absolue ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Flavie BOUKHENOUFA et Monsieur TEDDY REGNIER sont désignés assesseurs.

Monsieur BELINE est fait appel à candidature pour l'élection du Président. Trois candidatures sont présentées.

Monsieur Joseph BOIVENT

Monsieur Michel DEMOLDER

Monsieur Teddy REGNIER

Monsieur Philippe BONNIN demande à Monsieur BELINE et aux membres du comité syndical de pourvoir intervenir à la fin des présentations.

Les membres du Comité Syndical acceptent la demande d'intervention de Monsieur BONNIN.

Monsieur BELINE invite les trois candidats à se présenter.

Monsieur Joseph BOIVENT se présente. Il précise qu'il est maire de sa commune de La Bazouge-du-Désert, président du Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon ainsi que du Sage Couesnon. Il indique être impliqué dans le domaine de l'eau depuis plus de 25 ans. Il rappelle que l'organisation de l'eau en l'Ille-et-Vilaine a permis la naissance d'une solidarité Urbain/Rural. Les différentes actions menées par le SMG-Eau35 ont permis de faire face aux différentes sècheresses, aux difficultés d'approvisionnement, de traverser les évolutions législatives comme les différentes lois MAPTAM, NOTRe, et les prises de compétences du domaine de l'eau par les EPCI…

Il indique que le SMG-Eau35 est une structure importante dans la réflexion de la solidarité dans le département. Il insiste sur l'idée que le SMG-Eau35 doit continuer à participer à la protection de la ressource, à être force de proposition pour faire face au réchauffement climatique, et à accompagner les collectivités adhérentes pour faire face à leurs besoins. Il conclut en indiquant qu'il souhaite que le SMG-Eau35 agisse pour :

- évoluer dans les domaines de l'Observatoire de l'eau potable,
- optimiser encore et toujours l'existant
- mobiliser les ressources souterraines
- améliorer la connaissance
- sensibiliser les utilisateurs et les industriels (RSE Responsabilité sociétale des entreprises)
- créer les conditions pour permettre un respect des débits réservés

Monsieur BELINE donne la parole à Monsieur Michel DEMOLDER.

Monsieur DEMOLDER se présente et indique qu'il est maire de PONT PEAN, président du Sage Vilaine, et de la CEBR. Il félicite les anciens élus pour tout le travail de solidarité créé en Ille-et-Vilaine. Il souhaite également comme Monsieur BOIVENT que le SMG-Eau35 soit un acteur dans la réflexion sur le réchauffement climatique et l'augmentation démographique. Il souhaite que les recherches en eau continuent, que la question du prix des volumes échangés entre territoires soit posée, et que la solidarité Urbain/Rural soit tout au cœur des relations entre les collectivités adhérentes.

Et pour conclure, Monsieur DEMOLDER indique vouloir réaliser l'Aqueduc Vilaine Atlantique, ressource importante pour le département.

Monsieur BELINE donne la parole à Monsieur REGNIER.

Monsieur REGNIER remercie Monsieur FAUVEL pour toutes ces années passées au sein du SMG-Eau35, mais aussi au SYMEVAL. Monsieur REGNIER se présente et indique qu'il est maire de Châteaubourg depuis 2014 et président du SYMEVAL. Après avoir travaillé dans le secteur industriel, il s'est investi à 100% dans ses fonctions d'élu. Il indique, comme Messieurs Boivent et Demolder, vouloir que le SMG-Eau35 soit acteur dans la réflexion des changements climatiques, souhaite mettre en communs les ressources, afin de permettre des économies, continuer la sécurisation des interconnexions avec les autres départements, et aller au bout du projet AVA. Il souhaite travailler avec les industriels afin de réduire leurs consommations. Il ambitionne que le SMG-Eau35 soit force de proposition afin de permettre aux structures compétentes d'être efficaces, au plus proche des territoires.

Monsieur BELINE donne la parole à Monsieur BONNIN.

Monsieur BONNIN souhaite obtenir une réponse des candidats concernant le projet de retrait du Département du SMG-Eau35.

Etant présent au SMG-Eau35 depuis les premiers instants, il explique avoir vu cette structure participer aux recherches en eau avec le BRGM, développer les contacts avec les autres départements comme les Côtes d'Armor, l'EPTB Vilaine, le Morbihan. Aussi, ce retrait déstabiliserait l'ensemble des relations avec les autres structures.

Monsieur BONNIN précise par ailleurs que les politiques d'économies d'eau ne sont pas suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable du département et que les interconnexions restent un outil essentiel. A ce titre, il s'interroge encore sur les divergences concernant la réalisation de l'AVA. Il indique que ce projet est nécessaire au bon équilibre des ressources sur le département et souhaite que les membres du comité aient une prise de position claire sur ce sujet.

Monsieur DEMOLDER intervient et précise que le département ne peut quitter le SMG-Eau35 que si les statuts de ce dernier sont modifiés. Il n'y est pas favorable pour l'instant. Par ailleurs, il précise qu'il soutient le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique, qui doit être accompagné de politiques de maintien et de recherche des ressources souterraines.

Monsieur BOIVENT intervient et indique que cette question devra être débattue en comité et que le Département a sa place au sein du SMG-Eau35. Concernant le projet AVA, il rappelle que 90% du temps le département a suffisamment d'eau pour alimenter l'ensemble des abonnés mais 10% du temps (pendant quelques semaines ou pendant les jours de pointes), les ressources en eau manquent, ce qui nécessite une gestion plus subtile.

Monsieur REGNIER intervient et précise qu'il est du même avis que Monsieur BONNIN et qu'il ne souhaite pas le départ du Département et que le projet AVA n'est à son sens pas négociable.

L'assemblée procède à l'élection du Président.

<u>Résultat du premier tour de scrutin</u>

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…….. .0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……..... .18
c. Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) ……1
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)…… .17
e. Majorité absolue ……. .9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Joseph BOIVENT	9	Neuf
Monsieur Michel DEMOLDER	6	Six
Monsieur Teddy REGNIER	2	deux

Le doyen de l'assemblée passe la présidence de la séance au Président nouvellement élu.

M. Joseph BOIVENT ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Président et immédiatement installé.

M. Boivent propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour du comité : il s'agit de l'élection de représentants du SMG-Eau35 à l'Assemblée Bretonne de l'Eau, à la demande de la Région. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Joseph BOIVENT, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le nombre de Vice-Président.

A l'unanimité le nombre de vice-président est fixé de 4

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur BOIVENT rappelle les modalités de votes des Vice-Présidents. Il propose à l'assemblée une brève suspension de séance.

Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT Monsieur Michel DEMOLDER se déclare candidat au poste de 1er Vice-Président.

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…… ……..0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) …….……. 18
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) …….…….……...3
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ……. ….. 15
e. Majorité absolue …… ..8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Michel DEMOLDER	15	Quinze

Monsieur Michel DEMOLDER-ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT Monsieur Jean Francis RICHEUX se déclare candidat au poste de **2ème** Vice-Président

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…… …0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……..... ...18
c. Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral)…… . 2
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) …… ……...…… ...16
e. Majorité absolue …… 9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Francis RICHEUX	16	Seize

M. Jean Francis RICHEUX ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT Monsieur Teddy REGNIER se déclare candidat au poste de **3ème** Vice-Président

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote….....0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) …….. …… 18
c. Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral)……..…….. 2
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ……..…… ….....16
e. Majorité absolue …….....9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Teddy REGNIER	16	Seize

M. Teddy REGNIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT Monsieur Rémi PITRE se déclare candidat au poste de **4ème** Vice-Président

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……..…… 18
c. Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral)……..…… 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ……..…….. 18
e. Majorité absolue ……..... 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémi PITRE	18	Dix-Huit

M. Rémi PITRE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU :

Monsieur Boivent indique qu'il faut déterminer le nombre des autres membres du bureau. Il souhaiterait que tous les adhérents du SMG-Eau35 puissent présents.

A l'unanimité le nombre des autres membres du bureau est fixé de 5

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Boivent indique maintenir la règle appliquée à savoir un représentant de chaque Syndicat de Production et un du Département. Il propose de procéder à l'élection à main levée des membres suivants :

Membres

- Monsieur Georges DUMAS

- Monsieur Patrick HERVIOU

- Monsieur Jean-Pierre MARTIN

- Monsieur Bernard LOUAPRE

Le 5ème membre n'a pas été désigné

Monsieur Boivent passe la parole à Monsieur DECONCHY afin qu'il présente le SMG-Eau35 à l'assemblée.

11h50 Départ de Madame Marie-Edith MACE

Monsieur Boivent indique qu'il serait utile de réfléchir à un nouveau schéma départemental. Monsieur RICHEUX intervient et rappelle qu'il souhaiterait que le SMG-Eau se positionne vis-à-vis de l'EPTB Vilaine, il rappelle que le rôle du SMG-Eau35 n'est pas d'adhérer à tous les SAGE.

Monsieur SIELLER suppléant au SMP OUEST35 rappelle les faits et il indique qu'à ce jour OUEST35 adhère à l'EPTB Vilaine (collège Eau potable) en attendant que le SMG-Eau35 puisse le faire en toute légalité. Il indique également que cette adhésion sera importante lors des échanges d'Eau entre les deux structures.

Madame ROL intervient et rappelle que le départ du Département est inscrit à l'ordre du jour de la session du 12 Novembre. Monsieur BOIVENT intervient et indique qu'il va demander au Président du Département de mettre en suspend ce point. Il propose que continuer l'ordre de jour.

12h00 Départ Monsieur Philippe BONNIN

N°20/11/02 INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur BOIVENT rappelle que le SMG-Eau35 est un Syndicat mixte ouvert ayant une population supérieure à 200 000 habitants. Le montant des indemnités du Président peut être fixé à 18,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, et celles des Vice-Présidents 9,35 %. Il rappelle que les indemnités des Vice-Présidents ne seront versées que lors que les délégations seront attribuées.

Monsieur DUMAS demande si le SMG-Eau35 verse des indemnités kilométriques. Monsieur Boivent lui confirme que les indemnités kilométriques sont bien versées aux élus n'ayant pas d'indemnité des fonctions.

Monsieur BELINE indique de vérifier l'enveloppe budgétaire.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°20/11/03 DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur BOIVENT rappelle à l'assemblée délibérante que le Comité Syndical peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Dans ce cadre, il propose au comité de donner délégation au Bureau pour :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des différents marchés (fournitures et services, travaux,…) d'un montant compris entre 100 000€ et 500 000€, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- La passation et la signature des avenants pour les marchés cités ci-dessus
- Le recrutement du personnel titulaire du SMG35
- L'étude du financement des projets de travaux des adhérents du SMG-Eau35, inscrits au schéma départemental AEP et conformément au règlement financier
- La communication : approbation des bulletins, plaquettes, supports de présentation

Proposition votée à l'unanimité.

N°20/11/04 DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Monsieur BOIVENT rappelle à l'assemblée délibérante que le Comité peut déléguer au Président une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Dans ce cadre, il est proposé au comité de donner délégation au Président pour :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des différents marchés (fournitures et services, travaux,…) d'un montant inférieur à 100 000€
- La réalisation et la renégociation d'emprunts prévus par le budget et destinés au financement des investissements
- Les demandes de subventions auxquelles le SMG-Eau35 aurait droit
- Le financement de dépenses supplémentaires (avenants travaux) liés aux projets des adhérents du SMG-Eau35 inscrits au schéma départemental, ayant déjà fait l'objet d'une décision de financement par le SMG-Eau35
- La passation et la signature de conventions
- La formation du personnel du SMG-Eau 35, le recrutement pour les remplacements et les renforcements ponctuels du service
- La possibilité d'actions en justice
- Les virements de crédits

Proposition votée à l'unanimité.

N°20/11/05 REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

Monsieur BOIVENT souhaite que ce point soit retiré de l'ordre du jour pour être rediscuté au prochain comité. L'ensemble des élus sont favorable à cette demande

N°20/11/06 ELECTION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE VILAINE

Monsieur BOIVENT indique qu'il faut désigner un ou une délégué-e à la Commission Locale de l'Eau Vilaine. Monsieur Michel DEMOLDER se propose et désigné. Cette proposition est votée à l'unanimité.

N°20/11/07 ELECTION D'UN DELEGUE ET D'UNE DELEGUEE A L'ASSEMBLEE BRETONNE DE L'EAU

Monsieur BOIVENT indique qu'il faut désigner un et une délégué-e à l'assemblée Bretonne de l'Eau. Monsieur Boivent souhaite être désigné.

Madame BOUKHENOUFA souhaite également être désignée comme déléguée. Elle regrette que la parité Homme/femme soit loin d'être respectée. Monsieur Boivent le conçoit et le regrette également.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

N°20/11/08 ELECTION D'UN ELU REPRESENTANT AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Boivent indique qu'un élu doit être désigné pour représenter la collectivité, Monsieur TEDDY REGNIER indique bien vouloir représenter le SMG EAU 35 AU CNAS

N°20/11/09 MAINTIEN DE LA SURTAXE DEPARTEMENTALE ET DU POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX ANTENNES SECONDAIRES POUR 2021

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 s'est engagé rembourser les annuités d'emprunts de ses adhérents et que tous les gros travaux ne sont pas encore tous réalisés et donc dans ces conditions, il se propose de maintenir le fonds de concours à 0,17€/m³.

Monsieur DUMAS intervient et indique qu'il est contre les fortes augmentations qu'il souhaite que les dépenses soient lissées sur plusieurs années. A ce titre, il propose une augmentation progressive dès 2021.

Monsieur BOIVENT indique qu'il entend la remarque qu'il lui est difficile de proposer une augmentation du fonds de concours actuellement.

Il est donc proposé au Comité Syndical de maintenir à 0,17€/m³ le fonds de concours pour l'année 2021. Cette proposition est votée à l'unanimité.

En revanche Monsieur BOIVENT demande au comité de bien vouloir reporter la fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires afin que le service puisse expliquer les mécanismes aux nouveaux membres du comité.

N°20/11/10 QUESTIONS DIVERSES –

Monsieur DECONCHY explique qu'une journée d'échanges et de formation Elus avait été prévue et qu'elle sera programmée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Il indique qu'un nouveau comité doit être programmé très rapidement afin de permettre au SMG-Eau35 de répondre aux différentes obligations.

Monsieur BOIVENT propose le 19 novembre à partir de 14h00. Le lieu sera communiqué dès qu'il sera connu.

Monsieur RICHEUX demande que des actions soient engagées pour suspendre le retrait du Département au SMG-Eau. Madame ROL précise que cette décision est la conséquence d'une demande du SMG-Eau35 et qu'il sera nécessaire d'intervenir rapidement auprès du Président de Département.

La séance est levée à 12h40

COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 19 novembre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Châteaubourg dans la salle la clé des champs, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Il est 14h00, M. Joseph BOIVENT constate le quorum, indique les pouvoirs donnés et remercie Monsieur Teddy REGNIER pour son accueil. Il rappelle la réglementation particulière liée à la crise sanitaire.

20/11-2/01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 23 JUIN 2020

Monsieur BOIVENT rappelle que chaque compte rendu doit faire l'objet d'une délibération il propose donc aux nouveaux membres du comité de bien vouloir valider le compte rendu du 23 juin 2020. Il indique que ce document ne sera pas visé.
Le compte rendu du 23 juin 2020 est validé à l'unanimité

20/11-2/02 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 5 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du 5 novembre 2020 est validé à l'unanimité

20/11-2/03 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné comme secrétaire de séance.

20/11-2/04 POINTS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT

Délégations du président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 18 septembre au 19 novembre 2020. Monsieur DECONCHY présente les différents points :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
18/09/2020	3 écrans supplémentaires	RBI	679,27€
05/10/2020	2 Ordinateurs portables	RBI	2 501,16€
05/10/2020	Ajout switch/disque Serveur	RBI	1250,53€
05/10/2020	Assistance logicielle	RBI	260,35€
16/10/2020	Ordinateur VISIO	RBI	2 661,24€
16/10/2020	Achat nouveau central téléphonique Fibre	HEXATEL	3 096,00€
20/10/2020	50 Observatoires supplémentaires	Cloitre	927,60€
27/10/2020	Rédaction Mémoire n°2	Cabinet Coudray	1 656,00€
27/10/2020	Consultation de synthèse de la réunion du 10 septembre et de cadrage procédural	Cabinet Coudray	1 725,00€
27/10/2020	2 sacoches pour les 2 PC	RBI	52,80€
29/10/2020	Reprographie Schéma directeur	ADA	520,80€
29/10/2020	Rapport d'activité	ADA	261,60€

Personnel :

Date	Type de contrat
01/10/2020	CDD- Embauche d'un agent Administratif/ Ressources Humaines jusqu'au 28 février 2021

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

20/11-2/05 DETERMINATION DES DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS

Monsieur Boivent informe le comité avoir échangé avec les vice-présidents avant de leur attribuer les délégations suivantes :

Vice-Président	Domaines d'intervention
1er VP : Michel Demolder	**Protection et amélioration qualité eaux brutes / Solidarité et échanges d'eau**
2e VP : Jean Francis Richeux	**Gestion et optimisation des ressources**
3e VP : Teddy Régnier	**Maîtrise des besoins / prospectives**
4e VP : Rémi Pitré	**Ouvrages de sécurisation / Travaux**

Il rappelle que le Président se chargera notamment des finances, de l'observatoire AEP, de la communication et de la gouvernance.

Monsieur Demolder intervient et vouloir rencontrer rapidement les agents du service.

Monsieur Boivent informe le comité qu'il souhaite rencontrer rapidement les vice-présidents afin de discuter des actions à mener rapidement et de l'organisation du travail des élus (commissions…)

Monsieur Boivent signera les arrêtés de délégation très prochainement.

20/11-2/06 CHAMP D'INTERVENTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres de la Commission d'appel d'offres. Il rappelle les articles de lois et précise que cette Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Président, cinq membres titulaires (et cinq suppléants). Il rappelle que la CAO est élue par scrutin de liste. Les membres du comité décident de procéder au vote à main levée.
Par ailleurs, il propose que la CAO soit également compétente pour les marchés passés par les groupements de commande dont le SMG-Eau35 serait coordonnateur.

Les membres proposés sont :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Michel DEMOLDER	Monsieur Jean RONSIN
Monsieur Jean Francis RICHEUX	Monsieur Philippe BONNIN
Monsieur TEDDY REGNIER	Monsieur Jean-Claude BELINE
Monsieur Rémi PITRE	Monsieur Patrick HERVIOU
Monsieur Georges DUMAS	Monsieur Jean-Pierre MARTIN

La liste présentée est élue à l'unanimité.

20/11-2/07 REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président rappelle aux membres la législation et signale que le Comité Syndical doit adopter le règlement intérieur. Il précise que les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur concernent notamment :

- Les conditions d'envoi de la convocation au comité syndical (par voie électronique)
- Le mode de déroulement des séances des comités et des bureaux syndical
- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales),

Le règlement est adopté à l'unanimité

Finances

20/11-2/08 FIXATION DU TAUX DE FINANCEMENT DES ANTENNES SECONDAIRES POUR 2021

Monsieur le Président demande à Monsieur Deconchy de présenter les règles actuelles de financement du SMG-Eau35 sur les travaux réalisés par ses adhérents.

Monsieur DECONCHY détaille les différentes aides accordées par le SMG-EAU35 et rappelle la définition des « antennes secondaires » : ce sont des liaisons de transport d'eau potable permettant d'alimenter le point de départ de la distribution d'un secteur desservant au moins 500 000 m3/an, à partir d'un feeder principal. Il indique que les statuts du SMG-Eau35 prévoient de fixer annuellement le taux de la participation du SMG-Eau35 au financement de ces ouvrages.

Monsieur le Président souhaite maintenir le taux de participation aux antennes secondaires à 20% du montant H.T. des dépenses pour l'année 2021, mais il aimerait que soit revue la règle de 500 000 m3/an afin de permettre le financement d'ouvrages de sécurisation dans des secteurs plus ruraux.

Monsieur REGNIER indique qu'il faudra évaluer les capacités financières du SMG-Eau35 pour pouvoir se prononcer sur de nouveaux financements.

Monsieur le Président rappelle que les travaux financés par le SMG-Eau35 doivent d'abord être inscrits au schéma départemental. Cependant, le schéma départemental actuel n'est plus vraiment adapté à cause de la hausse des consommations ; il indique donc vouloir le réviser rapidement.

Il propose de procéder au vote du taux de financement des antennes secondaires pour l'année 2021.
Les élus décident à l'unanimité de maintenir pour l'année 2021, le taux de participation à 20% pour les antennes secondaires.

20/11-2/09 ELIGIBILITE DES DOSSIERS AUX FINANCEMENTS DU SMG-EAU35

EPSM : Conduite sous la Rance maritime / avenant :

Monsieur DECONCHY présente ce point, il rappelle que ce projet, inscrit au schéma départemental, consiste en la pose d'une seconde canalisation (diamètre 500) sous la Rance maritime, afin de sécuriser l'alimentation de la région Malouine, depuis les ressources majoritairement situées en rive gauche de la Rance (Barrage de Bois-Joli, import depuis les Côtes d'Armor).

Ce projet inscrit au schéma départemental a fait l'objet d'une décision de financement du SMG-Eau35 en 2017 à hauteur de 4 150 000 € (coût marché, hors études). Ce chantier très complexe est quasi-terminé ; il a connu de nombreuses difficultés liées notamment aux contraintes du passage sous la Rance (courants, travaux sous-marins…). Le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo sollicite un financement complémentaire correspondant à 2 avenants aux marchés de travaux non prévisibles pour un montant de 231 520 € HT et à 1 protocole transactionnel signé en 2020 par l'ensemble des parties impliquant une contribution financière au maître d'ouvrage de 449 057 € HT.

Monsieur Richeux intervient et précise le chantier est maintenant enfin terminé et que les essais sont en cours de réalisation.

Monsieur Ronsin demande si ce financement ne pourrait pas être financé un emprunt, au vu de la situation bancaire.

Monsieur Richeux intervient et précise que son syndicat n'a pas contracté d'emprunt pour ces frais supplémentaires. Monsieur le Président conclut et propose de financer directement la somme demandée par le Syndicat EPSM.

Les membres du comité décident à l'unanimité de financer la somme de 680 577€.

Ouest35 : Usine du Meneu / marché de travaux

Monsieur DECONCHY présente le point suivant. L'usine du Meneu est une usine de potabilisation située à Pipriac d'une capacité de 40 m3/h. Elle ne fait pas partie des ouvrages de sécurisation inscrits au schéma départemental. Toutefois, conformément à son règlement financier, le SMG-Eau35 peut participer à hauteur de 30% pour tous les nouveaux programmes de travaux sur des usines appartenant des adhérents.

Le projet consiste en une réhabilitation du bâtiment technique et de la bâche de stockage de l'usine du Meneu pour un montant de 147 374 € HT.

Le financement de cet ouvrage à hauteur de 30% est adopté à l'unanimité.

20/11-2/10 MODIFICATION DU PROGRAMME D'OPERATION 2020

Monsieur CHAUVIERE explique le système des Paiements pour Services Environnementaux. Cette expérimentation, partiellement financée par l'Agence de l'eau, consiste à étudier la faisabilité d'un paiement des agriculteurs engagés dans des démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires et des nitrates en amont des retenues d'eau potable.

A ce titre, le SYMEVAL et le SYRVA (Syndicat de Rivière de la Vilaine Amont) proposent de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place de paiements pour services environnementaux en amont de la retenue de la Valière.

Il rappelle que cette démarche peut s'inscrire dans le cadre des « actions innovantes » financées par le SMG-Eau35. Le montant demandé par le SYMEVAL s'élève à 11 400 € en 2020.

Adhérent	Opération	Type d'opération	Montant à inscrire
SYMEVAL	Etude Paiements pour Services Environnementaux Valière	Action innovante qualité	11 400 €

Le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°2

20/11-2/11 DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président indique que des ajustements budgétaires doivent être faits avant la clôture de l'exercice. Monsieur Deconchy présente les différents points

- Régularisation Amortissement Année 2020 du au prorata temporis

Comme tous les ans, il convient de faire des amortissements complémentaires des biens acquis en cours d'année. Les amortissements complémentaires à inscrire pour l'année 2020 s'élèvent à 2 835,41€ : dont 1 497,62€ pour le logiciel comptable et 1 337,79€ pour l'achat des matériels informatiques

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 2 835,41€	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 835,41€	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 2 835,41€	
Article 2805 – Logiciel		+1 497,62 €
Article 28183 – Mat. Informatique		+ 1 337,79 €

- **Régularisation Amortissement Année 2020 Subvention d'équipement**

En 2017 une subvention d'équipement d'un montant de 7 613,41€ a été versée au SMG35 pour l'aménagement d'un poste de travail d'une personne en situation de handicap, hors ce montant n'a pas été amorti, il convient donc de régulariser ce point.

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 13918 Subvention d'investissement	+ 7 613,41€	
Article 020- dépenses imprévues	- 7 613,41€	

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 022 - dépenses imprévues	+ 7 613,41 €	
Chap-42 Article 777 – Quote-part des subventions d'investissement		+7 613,41 €

- **Financement d'une reprise d'études dans le cadre d'un Congé Personnel de Formation**

La formation demandée par un agent du SMG_EAU35 entrant dans le cadre de la délibération N°17-10-09 du 10 octobre 2017. Il convient d'inscrire les sommes suivantes : 7000€ pour la formation et 243€ pour l'inscription à l'université au budget du SMG-Eau35.

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 648 Autres charges du personnel	+ 7 243€	
Article 022- dépenses imprévues	- 7 243€	

Les élus valident à l'unanimité ces modifications budgétaires

20/11-2/12 POINT D'INFORMATION : ACTIONS DU SMG-EAU35 SUR LES RESSOURCES SOUTERRAINES

Monsieur Chauvière présente les actions menées sur les ressources souterraines.

Il indique que dans le cadre du plan stratégique « ressources » voté lors du précédent mandat, le SMG-Eau35 est maître d'ouvrage de projets relatifs aux ressources souterraines :

- Campagne de diagnostic des forages AEP d'Ille-et- Vilaine ;
- Outil informatique de suivi des niveaux de nappe et des prélèvements.

Par ailleurs, il précise que des financements et une assistance technique peuvent être proposés aux adhérents sur la gestion des ressources souterraines et les recherches en eau. Le SMG-Eau35 est également partenaire du BRGM Bretagne sur divers programmes de recherche scientifique.

A l'issue de la présentation, Monsieur Richeux rappelle que le Nord sur Département ne possède pas de ressources souterraines. Il s'interroge sur la mobilisation d'anciennes carrières car leur volume pourrait permettre de faire face à une période de crise. Il se demande aussi si une réflexion est en cours au SMG-Eau35 sur la création de nouvelles retenues.

Monsieur le Président rappelle qu'il est très difficile de mobiliser de telles ressources mais indique cependant qu'il ne faut délaisser aucune ressource.

Monsieur Chauvière explique que les actions menées par l'entreprise GHI permettent de faire un état des lieux des différents forages. Les actions en cours permettent d'éviter la détérioration des forages. Il précise que les volumes potentiels produits par ces ressources sont assez faibles par rapport aux ressources superficielles mais qu'elles ont l'avantage d'être moins sensibles à la pollution et aux problèmes d'étiage. Elles sont ainsi particulièrement indiquées pour compléter l'alimentation se secteurs ruraux

Monsieur Boivent propose d'étudier plus finement les propositions du BRGM. A plus long terme, il s'interroge sur la réalisation d'une hypothétique usine de dessalement d'eau de mer ou de nouveaux barrages.

Monsieur le Président explique que le rôle du SMG-Eau35 est primordial pour pouvoir assurer l'alimentation en eau potable sur les 10 à 20 prochaines années, en sensibilisant les divers consommateurs et en continuant à sécuriser l'ensemble du département.

Mme Marie DAUGAN souhaiterait obtenir tous les documents présentés lors des comités afin d'avoir une meilleure lisibilité des actions menées par le SMG-Eau35.

20/11-2/13 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Richeux intervient et demande à monsieur le Président si la demande de retrait du SMG-Eau 35 du Département a bien été suspendue. Madame DAUGAN intervient et confirme que la délibération n'a pas été prise lors de la dernière session. Elle souhaite avoir une copie de la lettre envoyée par le SMG-Eau35 au CD35.

Monsieur Richeux indique qu'il n'y a aucune urgence d'adhérer à l'EPTB Vilaine et qu'il faut laisser les syndicats de production faire leur travail.

Monsieur le Président conclut en indiquant que le SMG-Eau35 doit permettre de se projeter dans les 20 ou 30 prochaines années, en basant sur la solidarité et l'entraide et pas uniquement sur le financement.

La séance est levée 16h35